

porteront. J'imagine qu'il s'agira de recherches sur les sources d'énergie électrique et ainsi de suite mais on pourrait sans doute nous fournir des éclaircissements à ce sujet.

Mon cinquième point a trait à divers changements administratifs qui, si j'ai bien compris le ministre, n'ont pas une grande portée. Le ministre pourrait nous dire exactement en quoi ils consistent.

**L'hon. M. Lesage:** La première question de l'honorable député de Calgary-Nord a trait à l'activité actuelle de la Commission de l'énergie des Territoires du Nord-Ouest, au Yukon. Je puis lui dire que cet office a, au Yukon, une centrale qui est actuellement en fonctionnement. Située à Mayo, au nord-est de Whitehorse, elle alimente les mines zinc-plomb-argent de l'*United Keno*. Les deux autres centrales exploitées par la Commission se trouvent dans les Territoires du Nord-Ouest. L'une est une centrale hydro-électrique sur la Snare; elle alimente Yellowknife et ses mines d'or. L'autre est une centrale à diesels, située à Fort-Smith. Pour les usines projetées, l'une est au Yukon, une centrale hydro-électrique pour Whitehorse.

Je réponds immédiatement à l'une des questions posées par l'honorable député. Les ingénieurs de la Commission procèdent actuellement à des relevés, à Whitehorse, afin de déterminer un choix entre deux emplacements. Voilà pourquoi il y a un fonds de roulement. Il existe afin qu'on puisse procéder à ces relevés portant sur le choix de l'emplacement des centrales. Le coût du relevé sera imputé au budget de l'entreprise lorsque celle-ci en sera au stade des réalisations. Si l'entreprise ne paraît pas réalisable nous demanderons, l'année suivante, un vote du Parlement afin de verser un remboursement au fonds de roulement.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la Commission envisage la création de deux centrales, dont l'une à Aklavik, dont j'ai déjà donné les détails; l'autre, centrale à diesels, à Fort-Simpson. Dans bien des endroits dans les Territoires ou au Yukon l'énergie est fournie par l'entreprise privée. Voilà une autre réponse à l'honorable député de Saint-Paul.

Je crois que l'honorable député de Calgary-Nord a présenté un bon argument lorsqu'il a soulevé la question de l'approvisionnement de gaz naturel. Avant que la 2<sup>e</sup> lecture du bill soit proposée, j'aborderai cette question auprès des membres de la Commission.

**M. Harkness:** Il n'y a rien de prévu dans le projet de loi, n'est-ce pas?

**L'hon. M. Lesage:** Je ne le crois pas. Je devrai le relire très attentivement. J'étudierai cette question avec les conseillers juri-

diques et les membres de la Commission, parce que je crois que l'argument de l'honorable député de Calgary-Nord a du bon.

**M. Leboe:** Monsieur le président...

**L'hon. M. Lesage:** Auriez-vous l'obligeance de me permettre simplement de terminer ma réponse? L'honorable député de Calgary-Nord a également parlé de la possibilité d'aménagement des rapides entre Fort-Fitzgerald et Fort-Smith, sur la rivière de l'Esclave. Ainsi qu'il l'a fait remarquer, il s'y trouve un potentiel hydro-électrique d'un peu plus de 250,000 c.v. Ce serait peut-être utile à l'avenir pour l'exploitation minière, surtout sur la rive sud du Grand lac des Esclaves, y compris l'emplacement de Pine-Point. En vertu des propositions d'amendement qui seront présentées, il va de soi que la Commission aurait le pouvoir d'aménager ce potentiel hydro-électrique conformément aux lois de l'Alberta, et avec sa permission.

Ainsi que l'a signalé l'honorable député, cette mise en valeur ne pourrait être réalisée que pour approvisionner les Territoires du Nord-Ouest. Ce ne serait pas là une source d'énergie pour l'Alberta, car les lignes de transmission seraient trop longues. Ce serait une source d'énergie pour les Territoires du Nord-Ouest. Il n'est pas exclu que l'entreprise privée veuille la mettre en valeur. Comme la Commission n'exploite pas un monopole, cette mise en valeur pourrait se faire sans que la Commission s'en charge. Toutefois, d'après les modifications qui sont proposées, elle aurait le pouvoir de le faire, avec l'autorisation de la province.

Sauf erreur, ce sont là toutes les questions qu'a posées le député de Calgary-Nord.

**M. Harkness:** Oui.

**M. Leboe:** Deux questions seulement. Subventionne-t-on la Commission d'énergie? Est-ce qu'elle se tire d'affaires avec les revenus qu'elle fait? Je voudrais savoir aussi quels seront les rapports avec, par exemple, une entreprise d'énergie du nord de la Colombie-Britannique, celle de Frobisher? Y a-t-il possibilité d'une action conjointe en ce qui a trait à la mise en valeur de l'énergie?

**L'hon. M. Lesage:** La Commission hydro-électrique ne touche pas de subvention, sauf dans la mesure où le Parlement accorderait des fonds en vue des études à faire à l'égard d'emplacements qu'on n'a pas mis en valeur, parce que le résultat du relevé effectué est négatif. Quant à la seconde question, le projet Frobisher est une entreprise de l'initiative privée, et il n'a jamais été question d'une entente quelconque avec la Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest.